

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 5 avril 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : MM. Pascal BOITEL, Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2024-15 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (CFU) – BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n° 2021-56 du 20 octobre 2021 portant sur l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57 avec l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU),

M. le Maire présente le Compte Financier Unique – exercice 2023 de la commune de Mur sur Allier et propose à l'assemblée d'adopter celui-ci tel que joint à la présente délibération,

M. le Maire sort de la salle du conseil et sous la présidence de M. Yves FERRIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal,
- **ARRETE** le résultat définitif tel que joint à la présente délibération.

Fait à Mur sur Allier le 5 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	2 909 571,95	2 969 516,75	5 879 088,70
	B	1 400 556,37	2 943 206,63	4 343 763,00
	C	282 430,00	0,00	282 430,00
Dépenses	D	2 466 764,45	3 043 713,00	5 510 477,45
	E	937 184,04	2 519 469,51	3 456 653,55
	F	189 111,26	0,00	189 111,26
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	463 372,33	423 737,12	887 109,45
Résultats antérieurs reportés	H	-442 807,50	74 196,25	-368 611,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	20 564,83	497 933,37	518 498,20
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	93 318,74	0,00	93 318,74
Résultat cumulé	G + H + I	113 883,57	497 933,37	611 816,94

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre